

PRIMATURE

DIRECTION DE CABINET

N° 565 /P/DIRCAB.10



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité - Travail

BANGUI, LE 06 JUL 2010

**DECISION
PORTANT DESIGNATION D'UN POINT FOCAL POUR LE SUIVI DES PROJETS AVEC
EUCLIDE**

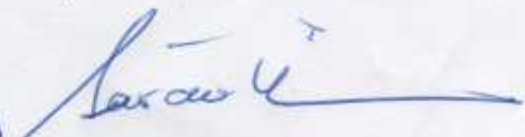
**LE MINISTRE, DIRECTEUR DE CABINET DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT**

- Vu Le Décret n°08.125 du 26 mars 2008 portant nomination ou confirmation des Membres du Cabinet de la Primature;
- Vu L'Accord Cadre de Coopération signé le 1^{er} juin 2010 entre la PRIMATURE et l'EUCLIDE;

DECIDE

- Article 1^{er}:** Monsieur **MOLAYE Apollinaire** est désigné Point Focal des relations entre EUCLIDE et la REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.
- Article 2:** A ce titre, il est chargé, en concertation avec les Départements et Institutions impliqués, de :
- suivre l'exécution de tous les projets initiés par les deux (2) parties conformément à l'Accord Cadre précis ;
 - servir d'interface entre EUCLIDE et les Institutions Centrafricaines ;
 - s'assurer de la création et l'entretien, dans un meilleur délai, du Site officiel de la Primature avec l'appui de l'EUCLIDE ;
 - rendre compte périodiquement de l'exécution des différents projets à la Primature.
- Article 3:** La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature sera communiquée et publiée partout où besoin sera.




Simplicite SARANDJI